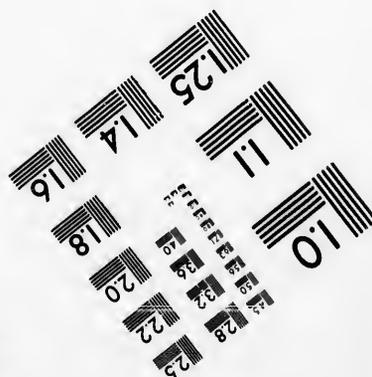
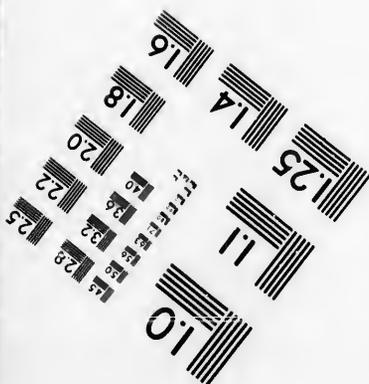
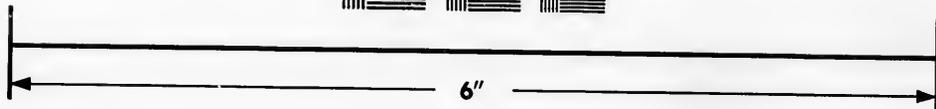
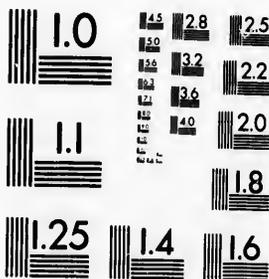


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

**© 1993**

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							/				

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

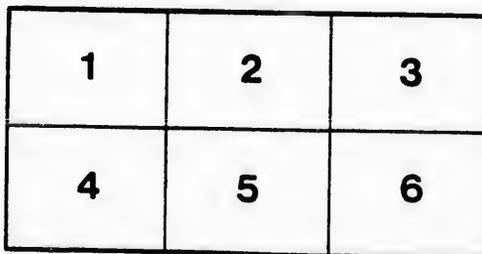
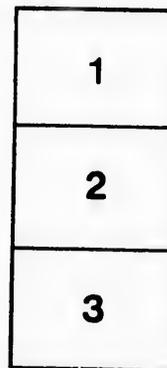
Archives nationales de Québec,  
Québec, Québec.

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Archives nationales de Québec,  
Québec, Québec.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

In Memoriam.



# M. J.-L. VINCENT

INSPECTEUR DU REVENU DE L'INTERIEUR



*18 ans*

MONTREAL.

C. O. BEAUCHEMIN & FILS, LIBRAIRES-IMPRIMEURS

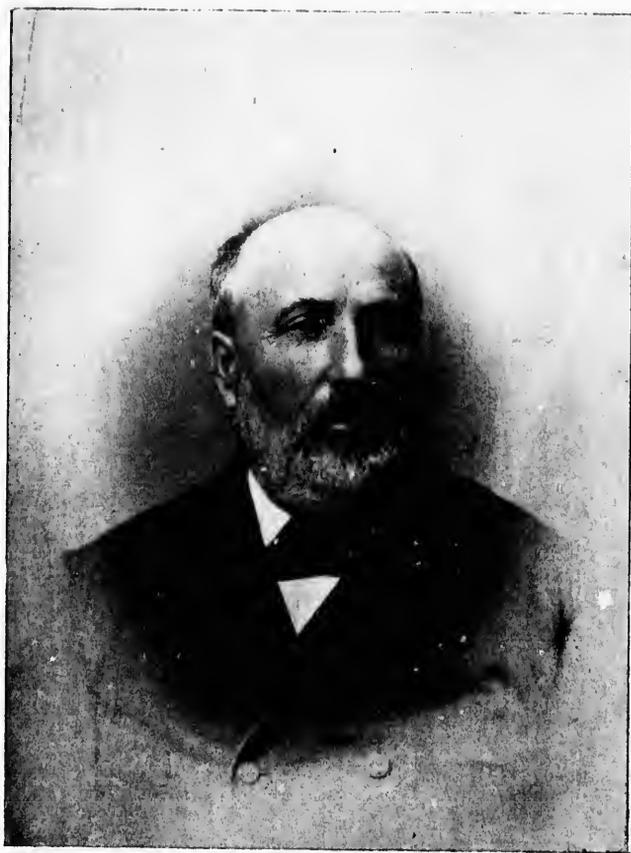
256 et 258, rue Saint-Paul

—  
1898

920

Vi

21



*H. Vincent*

In Memoriam.

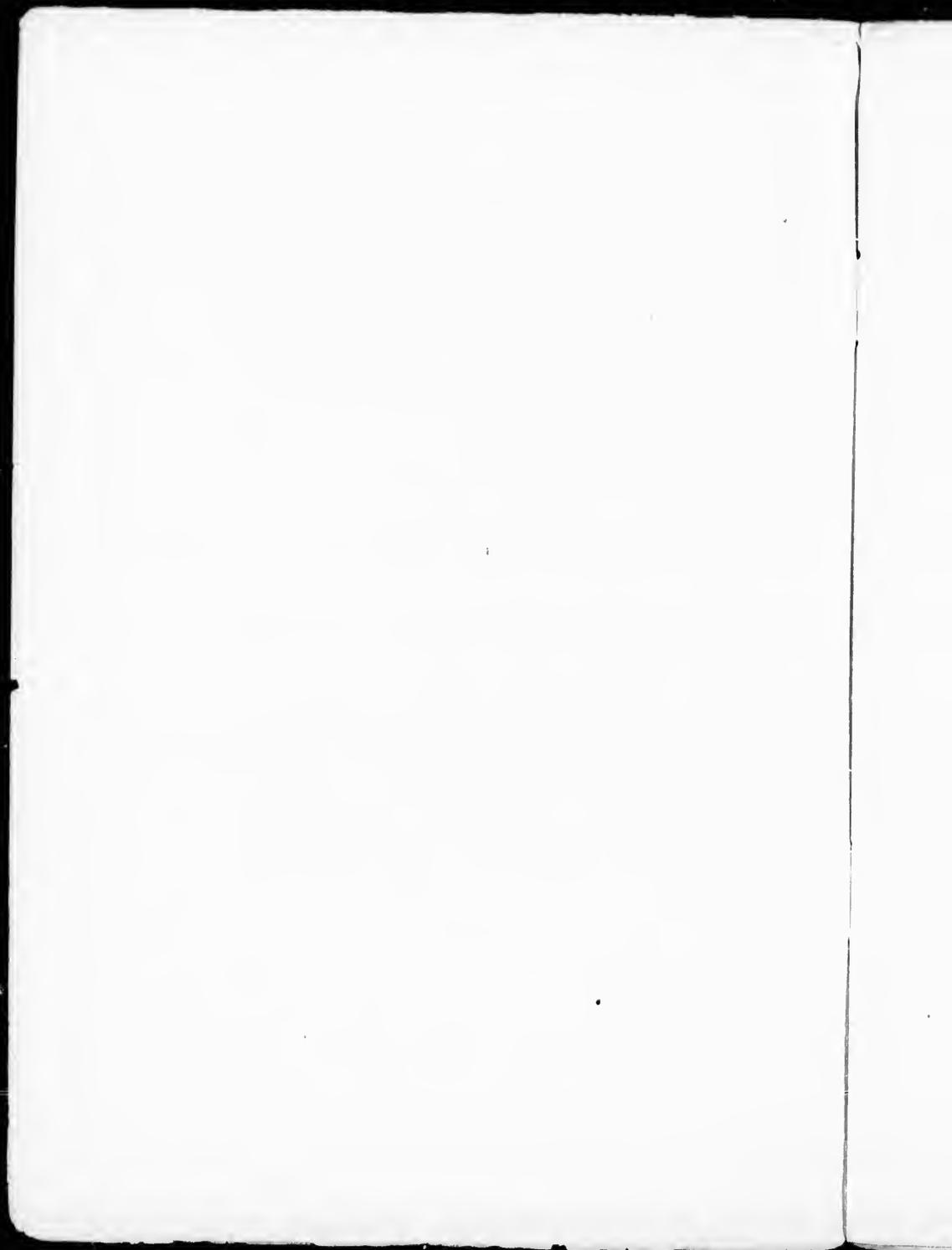
M. J.-L. VINCENT

INSPECTEUR DU REVENU DE L'INTERIEUR



MONTREAL  
C. O. BEACHEMIN & FILS, LIBRAIRES-IMPRIMEURS  
256 et 258, rue Saint-Paul

1898



# FEU M. JOSEPH-LOUIS VINCENT

Inspecteur du Revenu.

Nous reproduisons aujourd'hui, sur ces quelques pages, un article nécrologique et biographique, paru dans la *Minerve* du 6 novembre 1897, après le décès de notre regretté et bien cher père, M. J.-L. Vincent.

Nous savons que cet article est de la plume de M. R. Bellemare, ancien percepteur du revenu, qui a toujours été son chef de bureau jusqu'au jour où il lui a cédé sa place dans ce même département du service public, en 1893. Il l'estimait beaucoup parce qu'il le connaissait bien et qu'il appréciait hautement ses qualités personnelles et ses aptitudes.

La famille aime beaucoup à le conserver sous cette forme, à cause du respect et de l'affection qu'elle porte à la mémoire d'un si bon père, et aussi parce qu'il émane d'un cœur ami qui a bien voulu rendre ce témoignage à la stricte vérité.

LES FILS DU DÉFUNT.

M. Joseph-Louis Vincent, inspecteur du Revenu de l'Intérieur pour le District de Montréal, décédé le 26 octobre à l'âge de 62 ans et 6 mois, et inhumé à Longueuil, le 28, était un homme assez distingué pour mériter plus qu'un simple avis de faire part. Sa vie a été assez édifiante pour servir de modèle ; son intelligence supérieure, son jugement droit, ses travaux remarquables et sa modestie admirable l'ont élevé assez haut dans l'estime publique pour qu'on aime à en conserver le souvenir.

Il était né à Longueuil le 19 mars 1835. Son père, Antoine Vincent, cultivateur, et sa mère Mélanie Céré, descendaient de parents français, établis en Canada vers 1735. Par la famille de sa mère, qui a fourni tant de sujets distingués à nos institutions religieuses, M. Vincent était le cousin germain de deux



membres éminents du barreau de Montréal, MM. L.-W. Sicotte, greffier de la paix, et feu L.-W. Marchand, de son vivant greffier de la Cour d'Appel.

Resté tout jeune encore orphelin de père et de mère, il n'avait pas eu l'avantage de faire un cours d'éducation classique. Il avait fréquenté d'abord une école élémentaire de sa paroisse, et suivi, pendant deux ans, les classes de l'école modèle de Longueuil, où il a puisé l'instruction nécessaire pour lui faire aimer le travail mécanique et industriel. Peu d'années après, il était en état de mettre en opération, à Longueuil, une fonderie en société avec M. Louis Courtois, et ensuite avec MM. Cusson et Normand.

Par la pratique du calcul et la connaissance des instruments de précision dont il faut faire usage dans les industries, il était bien préparé pour le service du Revenu de l'Intérieur. Avec l'aide efficace de son dévoué protecteur, le lieutenant-colonel Isidore Hurteau, homme marquant du comté de Chambly, il y fut admis le 1er avril 1867 à titre d'officier d'accise, et ne manqua pas d'y faire bientôt connaître ses aptitudes de premier ordre.

Ayant passé les examens requis, avec grand succès, pour première classe et classe spéciale, il devint dès lors éligible aux plus hautes fonctions dans cette branche du service public.

Il fut nommé député percepteur pour la division de Montréal, en juillet 1877, et en mai 1879, il fut promu à la charge de percepteur pour cette même division. En juillet 1893, M. R. Bellemare ayant pris sa retraite, M. J.-L. Vincent devint, par promotion, inspecteur du Revenu pour le district de Montréal, le plus grand district d'inspection du Dominion, charge dont il remplissait encore les devoirs trois jours avant son décès.

Durant ses trente années de service public, M. Vincent a conservé sans tache sa belle réputation d'officier intelligent, laborieux et strictement honnête.

Bien que les lois du Revenu, et les impôts, sous toutes les formes, soient par leur nature impopulaires, il est resté supérieur à tout ce que la ruse, la malveillance et les intérêts sordides déjoués peuvent imaginer contre l'officier chargé de les mettre en vigueur. Il n'a laissé à ses subordonnés et à ses collègues que des exemples dignes d'être imités. Les hommes de l'industrie et du commerce qui avaient à transiger des affaires à ce bureau le respectaient beaucoup, sachant que sa conscience délicate le mettait au-dessus de toute idée de favoritisme indu. Aussi le jour de ses funérailles on entendait de toutes les bouches le même éloge : " M. Vincent était un excellent serviteur public, zélé, juste et de bons conseils, un citoyen vertueux, honorable, dévoué, toujours prêt à rendre service." Ses avis étaient recherchés avec confiance parce qu'ils étaient sages et bien fondés en raison.

Sa carrière de citoyen, comprise dans cet éloge sans restriction, a été, nous pouvons le dire avec assurance, tout aussi bien remplie, tout aussi favorablement jugée que sa carrière officielle.

Élu commissaire d'écoles pour la Ville de Longueuil en 1867, il résigna l'année suivante pour aller demeurer à Montréal pendant deux années, après lesquelles il revint à Longueuil, où en 1876 on l'élit de nouveau membre de la commission scolaire dont il était le président quand, en 1890, il prit volontairement sa retraite. En 1893 des questions graves ayant été soulevées il consentit, sur les instances de M. le curé, à servir un nouveau terme dans cette commission.

Il a été trésorier et ensuite président de la Société bienveillante de St-Antoine de Longueuil ; et aussi trésorier de la Société St-Jean-Baptiste de cette ville.

Il a rendu d'importants services à sa ville natale en d'autres capacités. Élu conseiller municipal en 1876 et réélu en 1878, ce fut pendant son temps de service que Longueuil fit construire son aqueduc. M. Vincent, nommé président du comité chargé de l'exécution de

cette grande entreprise, fut particulièrement utile dans la surveillance de ces travaux.

Il fut élu maire de Longueuil en 1880.

La multiplicité et l'importance croissante de ses devoirs de percepteur du Revenu, l'empêchèrent de rester plus d'une année au fauteuil de la mairie.

En 1894, il fut appelé à servir l'église de sa paroisse en qualité de marguillier.

Cette énumération de charges importantes ne prouve pas seulement combien l'on avait confiance dans l'intelligence, le jugement, les lumières et la droiture de M. Vincent, mais aussi qu'il était, au plus haut degré, l'homme de bonne volonté et de travail, en tout ce qui intéressait le bien de ses compatriotes et de la société au milieu de laquelle il vivait. Un citoyen d'origine anglaise, qui le connaissait bien, disait de lui : *Mr. Vincent was so good and so useful a man that his death is a loss for the whole community.*

Ajoutons aux travaux qu'impliquent les charges que nous venons de nommer, le fait que M. Vincent a pu trouver le temps et les moyens de collectionner et coordonner tous les matériaux d'une importante histoire de Longueuil qu'il a publiée en 1889, en collaboration avec M. Alexandre Jodoin, avocat.

Il venait aussi, quelques jours avant son décès, de faire imprimer chez C. O. Beauchemin & fils, un traité du Système métrique des poids et mesures, en usage en France depuis le commencement du siècle, et adopté dans beaucoup d'autres pays un peu plus tard. Cet ouvrage est suivi de tables montrant la correspondance exacte des différentes dénominations avec celles des poids et mesures en usage dans notre pays.

Maintenant qu'on peut acheter et vendre en Canada sur les mesures françaises, il doit être à propos de faire comprendre ce système métrique aux élèves de nos écoles et de nos collègues. M. Vincent a donc fait acte d'homme bien pensant en publiant ce travail.

On trouve dans ses manuscrits d'autres travaux

considérables, une étude sur le mesurage, des tables de poids et mesures, sur le jaugeage des tonneaux et vaisseaux, des calculs sur la force des spiritueux et sur d'autres matières qui font l'objet des examens pour la promotion des officiers d'accise.

M. Vincent cherchait toujours à perfectionner les outils qui lui tombaient sous la main, à corriger ou améliorer le mécanisme des appareils en usage dans les bureaux et quelquefois il était arrivé à des inventions qui auraient mérité d'être brevetées, et dont les modèles sont restés comme souvenir entre les mains de sa famille, serre-papiers, poinçon à perforer les papiers en liasses, serrures, cardélabres, machines à trancher ou à couper le tabac, appareil électrique, etc.

C'est M. Vincent qui a doté Longueuil de son télégraphe d'alarme, dont il a lui-même confectionné les boîtes dans ses moments de "loisir" !

Oui, les "loisirs" de M. Vincent, ses récréations, ses amusements, il ne les prenait pas aux tables de jeux, ou au billard, ou aux clubs, ces choses-là n'avaient pas d'attrait pour lui. Il les employait à combler des lacunes dans ses connaissances en matière de science et d'histoire. Un problème à résoudre, une recherche à compléter, un perfectionnement mécanique à démontrer, dresser des arbres généalogiques pour sa famille et d'autres familles notables de sa paroisse, confectionner des modèles de mécanisme suivant une idée originale qu'il en avait conçue, etc., c'était l'emploi le plus ordinaire de ses loisirs, c'était sa jouissance et ses délassements. L'intelligence et les bras y concouraient.

Enfin, il avait les dispositions d'un savant, et il aurait pu jouer un rôle bien plus grand dans le monde si les circonstances de la vie lui avaient été plus favorables dans sa jeunesse pour le développement et la culture de ses heureuses et belles facultés naturelles.

Ses goûts prononcés pour l'étude des origines de notre histoire l'avaient fait admettre au nombre des membres de la Société historique de Montréal et de celle des Antiquaires.

M. Vincent était conservateur, en politique.

Il était dans la vie privée tel qu'on le connaissait au dehors, homme de devoir avant tout. Catholique à fortes convictions. Rappelons ici que M. Vincent était membre de plusieurs sociétés religieuses, et notamment de la congrégation des hommes dont il a occupé successivement toutes les charges. Il se faisait honneur de conformer sa vie aux enseignements de l'Eglise, honorant sa foi par la pratique régulière de ses devoirs. C'est assez dire qu'il avait soin de la bonne éducation de ses enfants.

Marié le 9 novembre 1858, à Mlle Philomène, fille de M. Narcisse Bissonnette et de Thérèse Théroux, il était père de 15 enfants, dont quelques-uns n'ont pas dépassé l'âge tendre. Il avait perdu son aîné dans sa 18e année, et son troisième fils à l'âge de 22 ans et six mois. Ce dernier ayant suivi les cours de l'Ecole polytechnique du Plateau, en avait obtenu son diplôme d'ingénieur civil, des mains de l'hon. G. Ouimet, surintendant de l'Instruction publique.

Son épouse et huit enfants lui survivent, 2 filles et 6 fils.

Joseph et Louis sont Frères des Ecoles Chrésiennes, à Québec.

Alphonse est l'ingénieur de l'aqueduc de Longueuil.

Arthur est ingénieur civil à Montréal.

Georges et Adolphe sont entrepreneurs à Longueuil.

L'attachement et l'amour filial de cette bonne famille étaient pour lui la récompense de sa propre affection pour elle, la récompense de tout le dévouement, des travaux et des peines qu'il s'était imposés pour la soutenir et la bien élever.

La vie de M. Vincent a été vraiment exemplaire pour sa famille et pour le public.

R. I. P.

La *Presse* du 28 octobre 1897, publiait le compte rendu suivant des funérailles :

FEU M. L.-J. VINCENT

*Ses funérailles ont lieu ce matin*

Dépêche spéciale.

Longueuil, 28. — Ce matin, ont eu lieu, à Longueuil, les funérailles de feu Louis-Joseph Vincent, inspecteur du revenu de la division de Montréal. L'affluence des amis et anciens confrères du défunt, a montré à quel degré M. Vincent était estimé, tant parmi les citoyens de Longueuil que parmi ceux de Montréal. Le service funèbre a été très imposant. A l'orgue, le chœur de chant de Longueuil a heureusement rendu la messe harmonisée de Perrault et le *Pie Jesu* de l'abbé Michel.

La levée du corps fut faite par M. le curé Ducharme, de Rigaud. Le service funèbre fut chanté par M. le curé Tassé, de Longueuil, assisté de MM. Ducharme et Beauchemin.

Environ 800 personnes accompagnèrent le défunt à sa dernière demeure. Les porteurs des coins du poêle, étaient MM. R. Bellemare, L.-E. Morin, Ovide Dufresne, Théophile Lecours, Fr. Ciuq-Mars, Michel



Viger, M. Delâge et A.-D. Lacroix. Le deuil était conduit par les six fils du défunt, Arthur, Alphonse, Georges, Adolphe, Joseph et Louis. Ces deux derniers, ~~qui~~ sont Frères des Écoles Chrétiennes, ~~con-~~  
~~duisaient tous les élèves à Longueuil pour lequel M.~~  
~~Vincent fut un des plus grands bienfaiteurs.~~



Nous donnons ici du testament de M. Vincent les extraits les plus intéressants pour les personnes auxquelles cet opuscule est destiné.

Ce document est une peinture fidèle de l'âme de son auteur.

Considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort de chacun de nous, et qu'il n'y a rien de plus incertain que le jour et l'heure de son avènement ; désirant, avant d'en être frappé, mettre ordre à mes affaires par un acte de mes dernières volontés ; c'est pourquoi je donne ici cet acte écrit et signé de ma propre main devant Messieurs Louis-Césaire-Adrien Ste-Marie et Henri-Théophile Lecours, témoins de ma présente signature.

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, Ainsi soit-il.—Je donne mon âme à Dieu tout-puissant, devant lequel je m'humilie profondément, et lui demande dans sa divine miséricorde de me pardonner toutes mes fautes, en expiation desquelles j'accepte en esprit de pénitence la mort qui m'est imposée, et je le prie instamment de m'accorder en outre la plus grande de toutes les grâces, celle d'une bonne mort. Sainte Marie, Mère miséricordieuse des pécheurs, intercédez pour moi auprès de votre cher Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans les derniers moments de ma vie, obtenez-moi de mourir saintement, et gardez-moi toujours comme un de vos enfants. Bienheureux saint Joseph, glorieux époux de Marie, mon patron, obtenez de votre sainte épouse que je meure de la mort des justes. Bon ange et fidèle gardien de mon âme, tous les saints et saintes que Dieu, dans sa bonté infinie, a daigné me donner pour protecteurs pendant ma vie, et tous les saints et saintes du paradis, ne m'abandonnez point pendant ma vie et surtout à l'heure de ma mort, et obtenez-moi de demeurer éternellement en votre compagnie et de jouir avec vous du bonheur des élus.

Je supplie toutes les personnes que j'ai pu offenser de quelque manière que ce soit, de me pardonner sincèrement mes torts, pour me

permettre de joir du bonheur éternel, comme je pardonne moi-même de bon cœur à tous ceux qui ont pu me causer quelques torts.

Je veux et ordonne que mes dettes personnelles soient payées. Je désire être enterré sur mon terrain au cimetière de la paroisse de Longueuil, où mes funérailles, qui seront de seconde classe, devront être célébrées.

Je recommande instamment à ma famille de faire tout ce qui concerne mes funérailles de la manière la plus simple et la plus économique possible.

Ma bien chère épouse, je te supplie de me pardonner avec ta bonté ordinaire pour moi toutes les peines et les chagrins que je t'ai causés. En te constituant ma légataire universelle, j'ai agi au meilleur de ma connaissance et conscience, et j'ai cru te rendre justice et te donner une preuve de mon attachement et de ma confiance, que tu as d'ailleurs bien mérités.

Mes bien chers enfants, maintenant c'est à vous que je m'adresse. Vous savez quel a été mon dévouement pour vous tous ; je n'ai rien épargné pour vous procurer toute l'éducation que j'ai pu vous donner, afin de vous mettre en état de faire des hommes respectables, de pouvoir gagner votre vie honorablement et vous tirer d'embaras dans ce monde de misère. Vous savez aussi que tous ces sacrifices ont été la cause que je n'ai pu parvenir à accumuler assez de biens pour pouvoir vous laisser ce qui s'appelle un héritage en valeur réelle, si ce n'est l'éducation domestique, et toute l'instruction que vous avez désirée. Vous n'ignorez pas non plus que votre bonne mère s'est toujours dévouée pour vous et a toujours approuvé toutes les dépenses faites pour votre bien-être, ce qui la laissera dans un état pécuniaire tout près de la misère, ou du moins très pauvre par suite du peu de bien que je lui laisserai à l'heure de ma mort.

Pour cette raison, mes bien chers enfants, j'espère que vous ne trouverez pas à redire si j'ai arrangé mes affaires pour assurer autant qu'il a été possible la tranquillité et la liberté de votre mère, qui a été si bonne pour vous tous. Vous ne pouvez ignorer quels ont été son dévouement et sa sollicitude à votre égard, pour vous aider et vous soulager dans toutes vos difficultés et vos embarras, et combien elle s'est donné de peines et de misères pour vous élever convenablement et faire de vous des enfants dignes de la considération de tout le monde par votre respectabilité, votre honnêteté et votre bonne conduite en général. Ainsi donc, comme vous avez tous, je crois, un bon cœur et que vous aimez votre mère, vous ne vous plaindrez pas de moi si j'ai voulu lui assurer un peu de repos dans sa vieillesse, repos qu'elle n'a pas pu se procurer dans un âge moins avancé, à cause de vous. Je vous demande encore de continuer après ma mort, comme vous le faites aujourd'hui, à respecter, aimer et honorer votre bonne mère, qui a tant fait pour vous tous.

Ma bien chère femme et mes très chers enfants, je termine en m'humiliant et en vous priant de me pardonner tous mes emporte-

ments, tous les scandales que je pourrais vous avoir donnés par mon manque de prévoyance ou autrement, et toutes mes autres fautes. Surtout, veuillez ne pas m'oublier dans vos prières. Je demande à Dieu, dans toute la sincérité de mon âme, de vous bénir, de vous préserver de tout ce qui pourrait vous être nuisible en quelque manière que ce soit, et de vous guider tous dans le droit chemin de la vertu et de la prospérité. Ainsi soit-il.



Diverses institutions adoptèrent des résolutions de condoléances à l'occasion du décès de M. Vincent. Nous en donnons ici quelques-unes :

### F EU M. J. -L. VINCENT.

(*La Minerve* du 3 novembre 1897.)

A une assemblée des directeurs du Cercle agricole de Longueuil, tenue le premier novembre courant, les résolutions suivantes ont été adoptées unanimement :

1<sup>o</sup> Que les directeurs du Cercle agricole ont appris avec un profond regret la mort d'un de ses membres, M. J.-L. Vincent, de son vivant inspecteur du revenu de l'intérieur, et père de M. Arthur Vincent, ingénieur civil, secrétaire de leur association ;

2<sup>o</sup> Que dans l'opinion bien arrêtée de chacun des directeurs la paroisse de Longueuil vient de perdre un citoyen modèle que chacun a pu voir à l'œuvre dans les nombreuses et responsables charges publiques qu'il a été appelé à remplir : conseiller, commissaire d'écoles, maire, marguillier, et dans lesquelles il s'est distingué par une science et une intelligence rares, rehaussées par une intégrité et un dévouement à toute épreuve ;

3<sup>o</sup> Que les directeurs du Cercle désirent, en même temps, rendre un hommage public aux vertus privées du défunt, qui fut toujours un chrétien convaincu, pratiquant et charitable, et un père suivant le cœur de Dieu, ainsi que le prouve la bonne éducation religieuse et domestique de la nombreuse famille qu'il a laissée pour déplorer sa perte, et à laquelle le Cercle offre ses plus vives sympathies ;

4<sup>o</sup> Que les présentes résolutions soient adressées à la famille du défunt et aux journaux.

Signé,

FÉLIX DELAGE,  
Président du Cercle agricole de Longueuil

Le 27 octobre 1897, le "Witness," journal anglais protestant, de Montréal, publiait ce qui suit :

" MORT DE M. J.-L. VINCENT. "

Hier, à sa résidence, à Longueuil, mourait d'apoplexie, M. J.-L. Vincent, inspecteur, pour la division de Montréal, du revenu de l'Intérieur, et l'un des plus anciens employés de ce département. M. Vincent fut préposé à l'accise le 1<sup>er</sup> août 1867 et devint successivement percepteur puis inspecteur en remplacement de M. Bellemare. Officier public des plus dévoués, les grandes qualités de M. Vincent le firent aimer de tout le monde. A une réunion du personnel des divers départements sous sa charge, des résolutions d'estime universelle furent adoptées. On y a résolu de plus de placer une pierre commémorative sur sa tombe ou dans l'église de Longueuil.

Résolutions adoptées par le Conseil municipal de la Ville de Longueuil.

PROVINCE DE QUÉBEC, }  
Ville de Longueuil. }

Extrait du livre des délibérations de la Ville de Longueuil à sa session du mercredi 27 octobre 1897, présidée par M. le maire Viger :

Proposé par M. le conseiller Dufresne, secondé par M. le conseiller Poirier : Que ce Conseil a appris avec douleur la mort de J.-L. Vincent, écrivain, ancien maire et conseiller de cette ville ; que ce Conseil s'ajourne par respect pour ce grand citoyen qui n'est plus, et que les membres de ce Conseil assistent en corps à ses funérailles.—Adopté.

Proposé par M. le conseiller Poirier, secondé par M. le conseiller Denicourt, que copie de cette résolution soit transmise à la famille du défunt avec les condoléances de ce Conseil.—Adopté.

(Vraie copie)

M. DAGENAIS,

*Secrétaire-Trésorier.*

